

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-013 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 15 février, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 8 février 2024 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 54 - Nombre de pouvoirs : 19 - Nombre de votants : 73

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Sylvie SONNERY (jusqu'à la délibération n°2024-018), Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL (jusqu'à la délibération n°2024-018), Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS (jusqu'à la délibération n°2024-018), Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ (jusqu'à la délibération n°2024-012), Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Alexandre NANCHI (à partir de la délibération n°2024-025), Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE (jusqu'à la délibération n°2024-013), Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2024-018), Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2024-016), Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Jérôme GARNIER, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Estelle BARBARIN, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel FABRE (à Christian de BOISSIEU), Daniel GUEUR (à Liliane FALCON), Stéphanie PARIS (à Thierry DEROUBAIX), Vincent MANCUSO (à Gisèle LEVRAT), Patrick BLANC (à Daniel BEGUET), Ludovic PUIGMAL (à Laurent BOU), Claire ANDRÉ (à Roselyne BURON à partir de la délibération n°2024-012), Serge GARDIEN (à Sylvie RIGHETTI-GILOTTE), Joël MATHY (à Gérard BROCHIER), Dominique DALLOZ (à Alexandre NANCHI), Cyril DUQUESNE (à André MOINGEON), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Jean-Luc RAMEL (à Frédéric TOSEL), Régine GIROUD (à Marie-José SEMET), Denis JACQUEMIN (à Françoise GARIBIAN), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Gaël ALLAIN (à Jean PEYSSON), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (à Max ORSET), Emilie CHARMET (à Sébastien GOBET).

Etaient excusés et suppléés : Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Nazarello ALONSO (par Jérôme GARNIER), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Bernard PERRET, Maël DURAND, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET.

Objet : Adhésion au Pôle de Compétitivité Nuclear Valley

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ;

VU le vœu formulé lors de la délibération 2019-250 du 12 décembre 2019 ;

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement du 11 janvier 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 février 2024 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, indique que le Conseil politique du nucléaire du 19 juillet 2023 a attribué la troisième paire d'EPR au territoire de la Plaine de l'Ain après celles de Penly et de Gravelines. Ces décisions de relance d'un programme industriel stratégique après de nombreuses années d'atermoiements impliquent un réinvestissement remarquable dans la filière du nucléaire. L'effort n'est pas uniquement quantitatif et nécessite la mobilisation de personnels qualifiés sur les vingt prochaines années. A titre d'exemple, le dossier du Maître d'Ouvrage réalisé pour les EPR de Penly indique un pic d'activités vers 2029 avec près de 7600 employés sur site sans parler des emplois indirects.

.../...

En Auvergne-Rhône-Alpes et en Bourgogne-Franche-Comté, il existe depuis plus de 15 ans un pôle de compétitivité dédié à la filière Nucléaire : Nuclear Valley. Ce pôle anime une communauté de plus de 430 membres à commencer par des entreprises (PME, ETI, Grands Groupes), des laboratoires de recherches, des organismes de formation et des collectivités publiques. Parmi ces dernières se trouvent des entités de l'Etat (la DGE -Bercy- et la DGA -Défense-), 2 Régions et 2 EPCI (Le Grand Chalon et la Communauté urbaine Creusot-Monceau).

Nuclear Valley favorise l'émergence de solutions innovantes et compétitives pour la filière nucléaire civil et défense en régions. Il accompagne les organismes et entreprises membres de l'association sur leurs enjeux de R&D, d'innovation, de croissance, de levées de fonds, d'emploi, de formation et de développement économique en France comme à l'international.

La particularité de ce pôle de compétitivité qui a été renouvelé en 2023 autour d'un programme « CAP 2026 » par rapport à ses homologues régionaux est d'accompagner à la levée de fonds (filiale particulièrement souveraine) et de soutenir l'attractivité et la formation des personnels de la filière. En témoigne la création de Vivatome (avec notamment l'UIMM, l'université des métiers du nucléaire, Framatome...) que le pôle a initié.

Il est proposé de financer, au moyen d'une subvention de 22 000 €/an, les actions du pôle en faveur de la filière nucléaire en particulier celles qui pourront être organisées sur le territoire de la Plaine de l'Ain. La CCPA sera alors membre du collège des financeurs publics, qui conformément à l'article 11 des Statuts du pôle, sont membres de droit du Conseil d'administration. Avec cette position, la CCPA sera mieux à même de connaître les besoins de la filière et éventuellement ajuster son offre et son apport.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, par 72 voix pour et 1 voix contre (M. Joël GUERRY) :

- DECIDE de subventionner le pôle Nuclear Valley à hauteur de 22 000 € par an.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'adhésion et au financement du Pôle.
- DESIGNER M Daniel FABRE pour le représenter au sein du Conseil d'Administration du pôle Nuclear Valley.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 26 février 2024

Publiée le **29 FEV. 2024**

Le Président, Jean-Louis GUYADER
Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

